Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses

Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

**Band:** 27 (1942)

Heft: 2

Heft

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Le Messager Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.—; abonnements facultatifs en sus Fr. 1,50. Abonnements privés Fr. 2,50.

Administration et Rédaction:

Tél. 2.73.81

Tá', 2.83.90

Impression:

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

#### 700 Caisses Raiffeisen en Suisse!

Un nombre record de fondations en 1941.

Alors que les nouvelles fondations variaient jusqu'ici chaque année entre 5 et 31, l'année 1941 a vu se constituer un nombre record de 32 nouvelles Caisses. L'Union comptait ainsi au 31 décembre 704 Caisses Raiffeisen affiliées.

L'honneur de figurer comme 700me Caisse revient à la Caisse genevoise de Russin. 9 cantons ont enregistré de nouvelles fondations. En tête vienment les cantons de Genève et Uri avec 7 nouvelles Caisses. L'activité propagandiste a été particulièrement fructueuse également dans le canton montagnard des Grisons.

700 Caisses Raiffeisen en Suisse! 700 Caisses disséminées dans les 22 cantons, sur le territoire de nos quatre langues nationales. Les pionniers et les amis de la cause du mutualisme dans le domaine du crédit rural peuvent se réjouir du chemin parcouru. Les idées de Raiffeisen introduites dans notre pays à l'aube de ce siècle ont conquis petit à petit la population rurale. Des Caisses se sont constituées partout dans les campagnes et dans les vallées alpestres. Il a fallu dix ans pour fonder les cent premières Caisses et sept ans pour former la seconde centaine. Par étapes de cinq années le mouvement Raiffeisen a doublé ensuite les caps de la troisième et de la quatrième centaine et en 1930 le demi-millier était atteint. La sixième centaine était constituée après quatre ans déjà et enfin la septième centaine après 7 ans.

700 Caisses Raiffeisen en Suisse! N'y a-t-il pas là une preuve éclatante du droit d'existence de nos Caisses à côté des autres établissements financiers? Cette preuve est d'autant plus expres-

sive que les Caisses Raiffeisen se constituent et travaillent par leurs propres forces. Elles ne sont pas des institutions artificielles, elles n'ont pas été imposées au peuple par quelque autorité, mais elles sont nées uniquement de la volonte populaire, d'un besoin impérieux de l'économie rurale.

700 Caisses Raiffeisen en Suisse! 700 Caisses bien organisées, réunies en une Union nationale forte avec Caisse centralle indépendante et office fiduciaire et de revision effectuant la défense des intérêts du mouvement. 700 Caisses Raiffeisen existent déjà en Suisse et depuis plus de 40 ans, jamais encore une Caisse affiliée à l'Union n'a fait banqueroute et n'a fait perdre un sou à ses déposants.

Les Caisses Raiffeisen ont fait leur preuve en doctrine et en action. Elles ont surmonté avec aisance les périodes de crise et de guerre. Aussi se sont-elles attirées la confiance et l'estime de la population rurale qui leur a déjà confié près d'un demi milliard de francs à gérer. La population rurale a ainsi prouvé qu'elle était capable d'administrer et de contrôler elle-même son argent, démocratiquement, dans le cadre du village. Le problème de l'épargne et du crédit rural ne saurait être résolu plus simplement chez nous que par les Caisses Raiffeisen.

700 Caisses Raiffeisen en Suisse! C'est une première et grande étape. Un quart des communes rurales du pays possèdent déjà ainsi leur «banque locale» qui offre à la population non seulement un lieu de placement avantageux et sûr de l'épargne populaire mais constitue aussi une source appropriéc et favorable de crédit. Par elles la population rurale acquiert l'indépendance et la force qui la rend toujours plus capable de remplir la tâche importante qui lui incombe aujourd'hui dans la vie

de la nation. 700 Caisses! C'est aussi un nouveau point de départ. Un terrain immense reste encore à défricher. Des centaines de villages dans nos campagnes et dans les vallées alpestres attendent encore la coopérative de crédit qui apportera au paysan l'appui moral et financier dont il a besoin et lui permettra de bénéficier de toutes les méthodes économiques modernies. L'exemple d'action coopérative que donnent ces 700 Caisses actuelles doit provoquer la fondation de centaines d'autres encore Comme l'a dit le Dr Laur, il faut que chaque commune rurale ait un jour sa coopérative de crédit administrée d'après les principes énoncés par Raiffeisen.

Mettons-nous donc tous à l'œuvre. En respectant toujours scrupuleusement les principes fondamentaux de Raiffeisen maintenons nos organisations prospères et fécondes. Par là nous encouragerons la fondation constante de nouvelles Caisses. L'idée Raiffeisen a le vent en poupe. Partout un vif interêt s'éveille pour la cause qui nous est chère. Certes on sent parfois qu'elle rencontre encore une certaine méfiance, une opposition sournoise, cachée, des résistances, des influences intéressées qui se manifestent en sens contraire, mais les bonnes causes finissent toujours par triompher. Sur sa base actuelle le mouvement Raiffeisen constitue un facteur important dans la vie économique, sociale et civique du pays. Dans le désarroi économique, moral et politique actuel il remet en valeur la personnalité, coordonne admirablement les fouces vives de nos villages, de nos campagnes. Il stimule l'essor d'un peuple agricole sain, indépendant, profondément attaché à son sol, à sa patrie. Nous avons confiance en l'avenir du mouvement Raiffeisen et espérons le voir prendre toujours plus d'essor pour le bien du peuple et du pays.

# L'argent du village au village

La direction de la « Revue », de Lausanne, nous adresse les lignes suivantes :

Nous avons pris connaissaence avec un certain étonnement de l'article que vous avez fait paraître dans votre No 12 de décembre 1941 sous le titre « L'argent à la banque », article de plus de 3 pages où vous preniez longuement à partie la Revue et son chroniqueur financier.

Nous avons été d'autant plus surpris de l'ampleur démesurée donnée à cette question que l'article incriminé « l'argent du village au village » avait pour objet de montrer les dangers de l'application stricte d'un principe, mais non de combattre l'activité des Caisses Raiffeisen qui ne sont même pas mentionnées dans cet article.

Nous suivons de très près le mouvement Raiffeisen et nous sommes heureux de l'activité qu'il déploie dans le cadre délimité par ses statuts. Et c'est parce que ce cadre ne doit pas être dépassé qu'il nous a paru opportun de signaler la chose avec beaucoup plus d'objectivité que nos contradicteurs veulent bien nous reconnaître.

Disons d'abord que la formule : l'argent du village au village n'est pas intégralement appliquée. En effet, les capitaux qui ne trouvent pas emploi sur place sont dirigés sur la Caisse centrale de l'Union suisse à St-Gall.

La tendance actuelle renforcée par la loi vaudoise sur le Registre professionnel vise à exiger toujours plus un certificat de capacité pour l'exercice d'une
profession. Il serait surprenant que pour
n'importe quel métier manuel ou autre
on doive se pourvoir d'un diplôme en
bonne et due forme, tandis que pour
pratiquer le métier de banquier, aucune
compétence particulière ne serait exigée ? Car c'est bien de la profession de
banquier qu'il s'agit, même si plusieurs
de ses attributions ne sont pas exercées.

Nous n'abuserons pas de la patience de vos lecteurs en nous étendant davantage et en reprenant en détails tous les points soulevés par nos contradicteurs qui nous accusent d'insinuer méchamment que le secret bancaire n'est pas respecté. Où donc avons-nous écrit cela? Mais pour qui connait la défiance instinctive de tant de villageois, chacun comprendra qu'il n'est pas toujours agréable de savoir que tel de ses voisins est au courant de ses affaires mê-

me si le secret professionnel le lie formellement.

La discussion aurait été profitable à tous si le ton avait été moins passionné. Combien nous préférons les termes employés dans la conclusion en italique qui montrent que notre intervention n'a pas été superflue et qu'elle a certainement contribué à dissiper le malentendu susceptible de naître.

Comme nous le souhaitons d'ailleurs, le problème du petit crédit, ainsi que celui du crédit agricole peuvent faire l'objet d'une collaboration intéressante entre banques et certaines organisations locales. Ce travail en commun existe déjà à notre connaissance et donne d'excellents résultats. Le principal est de tracer une ligne de démarcation qui définisse bien le rôle dévolu à chacun. Le banquier a besoin de l'avis compétent de personnes bien au courant du crédit agricole en vue d'assurer un certain contact nécessaire avec la clientèle campagnarde. D'autre part, il est évident que certaines opérations complexes du domaine de la banque, en matière de titres par exemple, doivent être réservées au banquier dans l'intérêt même des déposants,

Si c'est, au fond, ce que nos contradicteurs ont voulu entendre, nous en enregistrons la confirmation avec plaisir et cette discussion n'aura pas été inutile pour faire jaillir une lumière particulièrement désirable dans les temps actuels

Note de la Rédaction. En invoquant les dispositions de la loi vaudoise sur la presse, la Direction de « La Revue » nous a demandé d'insérer la réponse qui précède à l'article qui a paru dans le No 12 de décembre dernier. Nous accédons à sa demande. Nous voulons faire preuve en cela de plus de courtoisie qu'elle n'en a montré à notre égard. En effet, après avoir refusé tout d'abord (cela en dépit de la loi à laquelle elle se réfère) d'insérer dans ses colonnes une mise au point de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, elle n'a consenti finalement que de mauvais gré à publier dans ses colonnes un article contradictoire sur la question. Et encore a-t-elle supprimé désinvoltement de cet article de larges passages où l'auteur réfutait l'objet principal de l'attaque du correspondant financier de la Revue et exposait que si les Caisses Raiffeisen n'étaient en effet pas gérées par des professionnels de la banque et de la haute finance elles furent par contre les premières à se soumettre à la revision professionnelle que la loi bancaire devait par la suite imposer aux banques. Le fait que les Caisses Raiffeisen constituent le seul groupe d'établissements bancaires du pays qui n'a jamais encore enregistré de banqueroute ou de concordat ne constitue-t-il pas du reste un signe expressif de la valeur de la doctrine et de l'action de nos institutions et ne prouve-t-il pas que la population rurale est parfaitement apte à gérer aussi son épargne et son crédit dans le cadre d'une coopération bien organisée?

Nous ne voulons pas prolonger la discussion. Mais nous nous permettons néanmoins de reprendre un point de la réplique ci-dessus où «La Revue» ne nous semble pas être très conséquente. En effet, après avoir, dans son article initial, insisté sur la nécessité de la liquidité, c'est-à-dire sur l'obligation pour les Caisses locales de disposer constamment de fonds pour faire face aux demandes de retraits ou remboursements, elle semble maintenant leur reprocher d'entretenir des réserves de disponibilités à leur Caisse centrale tout comme les banques en conservent aussi en abondance auprès de leur centrale de virement: la Banque nationale suisse. En effet, la Caisse centrale de l'Union ioue pour les Caisses Raiffeisen affiliées un rôle identique à celui que remplit la la Banque nationale pour les banques, avec cette différence toutefois que la Banque nationale ne bonifie aucun intérêt tandis que la Caisse centrale paie aux Caisses un intéressant intérêt. En acceptant à de taux rémunérateurs les disponibilités et les fonds momentanément sans emploi et en effectuant la compensation des capitaux la Caisse centrale procure aux institutions affiliées des avantages considérables. A signaler également que les capitaux placés à la Caisse centrale sont investis sous une forme ou sous une autre dans les cantons desquels ils émanent.

#### **Méditations** raiffeisenistes

Nous vivons à une époque où les hommes s'agitent beaucoup, mais certainement au détriment de la pensée profonde. Il en résulte une trop réelle dévaluation spirituelle qui compromet singulièrement le sort de notre espèce versatile. Il s'agit de ne point nous détourner de l'action humaine en général, et de l'action Raiffeiseniste en particulier. Et un aîné a le grave devoir de conseiller aux lecteurs assidus de notre « Messager » à penser, au début d'une année

nouvelle, aux moyens de rendre notre action toujours plus féconde.

Lorsque nous songeons aux nombreux morts de la guerre, ce qui nous afflige, ce qui bouleverse notre cœur, n'est-ce pas cette disparution prématurée d'êtres en fleurs? Quand la mort fauche des êtres jeunes, nous sommes portés à nous révolter. Et ce sont toujours des jeunes hommes que la maudite guerre dévore. Mais ce serait néanmoins nous engager dans la plus grossière erreur que de juger de la valeur de la vie par sa durée terrestre. Sans doute, le cœur humain - c'est son honneur - n'admettra jamais sans souffrance la mort prématurée de ceux qui lui sont chers. Jésus pleura sur Lazare : voilà bien le Dieu qu'il nous fallait. Mais sachons nous rappeler au début de cette année, que c'est le cœur qui fait œuvre et non pas le nombre des jours. Quelques mois bien remplis ne font-ils pas d'une vie brève un maximum et un sommet ? Sous l'angle de l'Eternité qui nous explique et nous attend, à quoi bon vivre longuement si c'est pour végéter pitoyablement? Quelque soit notre âge, efforcons-nous de juger dès maintenant de la valeur de la vie par la « profondeur » du temps et non pas par sa longueur. A vous tous, Raiffeisenistes, je souhaite une vie longue et féconde, mais ne gaspillons pas le temps qui actuellement nous appartient et qui contient la plus grande richesse concevable puisqu'il renferme notre Dieu lui-même. A quoi bon rester attérés face à l'avenir, puisque le présent est là avec toutes ses possibilités? Raphaël, Pascal, Mozart moururent jeunes. Ceux-là n'ont-ils pas vécu plus que tant d'hommes dont les jours gris se prolongent en une telle insignifiance spirituelle que de leurs maigres idées et de leurs pauvres actions il n'y aurait plus de quoi remplir la main? Certes, une longue vie peut être féconde. Mais n'allons pas croire que le nombre de nos jours décidera de la fécondité de notre effort. Le génie est rare, en Suisse aussi, mais il n'y a pas que le génie qui compte ici-bas. Nous valons par notre âme qui, animée de la charité, peut developper mille ressources en quelques brèves années.

On a dit, et c'est vrai, que les tâches exceptionnelles exerçaient un attrait particulier en vertu du prestige qui les auréole.

Mais d'autre part, « Rien n'est vil. rien n'est grand, l'âme en est la mesure. Il n'y a pas de broderie sans trame résistante; dans toute vie, il y a une

étroite, une divine solidarité des mille petits faits méritoires de chaque jour. Péguy disait : « Il me parait incontestable que l'humanité présente est malade sérieusement ». Le genre humain est atteint d'une maladie de l'esprit, je crois qu'elle se complique d'une maladie de cœur. Pour guérir de l'une comme de l'autre, il faut maintenir l'esprit chrétien dans nos associations raiffeisenistes, c'est le seul levier qui soulève et sauve! Qui n'a admiré le tableau de Détaille « Le rêve passe ». L'artiste a présenté sur la toile la nuit au camp. Les soldats enroulés dans leurs couvertures dorment à côté des faisceaux alignés. Le drapeau dans sa gaine repose sur deux faisceaux. Seulles les sentinelles veillent. Dans le lointain quelques lueurs d'incendie. Et au dessus de tout la vision du rêve : des triomphateurs qui reviennent du combat, auréolés de gloire, emportant les trophées de leur victoire. Raiffeisen a aussi son armée. Une armée de volontaires, car ce chef ne veut pas de service forcé. Soldats de Raiffeisen puisons aussi dans un grand rêve de conquête des forces nouvelles, une volonté toujours plus forte pour mener notre bon combat. Dévouons-nous pour assurer le mieux-être de nos frères, soyons en 1942 de bons soldats de la belle cause Raiffeisen.

V. R.

#### Le Chef

Dans un article publié en mars dernier, le « Messager Raiffeisen » relevait le conseil donné par M. le conseiller national Wunderli de faire appel aux jeunes pour qu'ils prennent les responsabilités de l'existence et de la vie publique. Ce conseil mérite d'être suivi et il importe de former des hommes capables de remplacer ceux qui ont usé leurs forces à un poste de commandement. Un chef ne s'improvise pas ordinairement. Il doit acquérir des qualités qui lui permettent de se faire obéir avec confiance et suivre avec discipline.

Un chef n'est d'abord pas un ambitieux; il ne porte pas son titre par gloriole. Il ne commande pas ce qui lui plait comme le faisaient les tyrans de l'antiquité. Un vrai chef sait obéir; obéir aux autorités établies, commander ce qu'il doit. En commandant, il obéit, en se faisant obéir, il obéit le premier à des lois supérieures.

Un chef s'exerce à examiner les problèmes de la vie sociale d'un point de vue social. Un vrai chef n'est pas un égoïste, ni l'homme d'un clan. Il envisage les choses du point de vue de la société tout entière.

Un chef a de l'intelligence pratique. Un chef paysan, par exemple, constate que les gens de son village ne s'entr'aident guère. Si ce chef est pratique, il étudiera pourquoi ce fait existe et comment on pourrait arriver à changer cela. Le chef examine si lui-même pratique l'aide au prochain, rend service. S'il manque à ce devoir, il doit se décider à donner l'exemple. On devient souvent un chef par la force entraînante de l'exemple. Un chef est un homme courageux. Dans chaque village, il y a des problèmes à résoudre. Ces problèmes, il doit les attaquer en face et vouloir leur donner une solution. Pour réussir, le chef ne doit pas craindre de s'unir à d'autres sur lesquels il peut compter à cause de leur loyauté et de leur formeté.

Un chef est un homme juste et désintéressé. L'esprit de justice est indispensable pour réaliser sérieusement et inspirer confiance. Le désintéressement est aussi une qualité maîtresse du chef qui veut être aimé et écouté. Un chef sait rassembler, cimenter les cœurs de ses subordonnés, créer de solides amitiés.

Un chef aime sa tâche. Il prend avec joie ses responsabilités. Un chef qui possède toutes ces qualités sera un entraîneur, un conducteur. Ses réalisations seront bienfaisantes et durables. Nos Caisses Raiffeisen doivent avoir des chefs capables si elles veulent continuer à se développer et à prospérer. Donnons aux jeunes une formation de «vrai chef ».

M. Bd.

# La guerre, les grandes fortune et la grande misère

Une avalanche de déclarations de guerre réciproques, telles que l'histoire n'en avait jamais vues, a déferlé sur notre pauvre monde vers la fin de l'année dernière. Partout les nations belligérantes s'efforcent de se détruire les unes les autres pendant que quelques rares pays privilégiés qui s'efforcent de maintenir leur neutralité se débattent dans une multitude d'embarras financiers et de soucis alimentaires. Espérons que l'année naissante 1942 nous apportera, elle, la grande réconciliation et, à l'inverse de ce qui s'est produit en 1941. une avalanche de déclarations de paix et de collaboration entre les pays aujourd'hui en guerre!

En attendant cet événement, assez problématique d'ailleurs, nous pouvons constater que la mentalité mondiale est descendue à un degré bien en dessous de zéro. Tous les communiqués des pays en guerre se contredisant à qui mieux mieux on peut admettre qu'ils contiennent tout, excepté la vérité. Quant aux motifs qui, soi disant, ont provoqué les déclarations de guerre, ils ne sont en réalité que des chefs-d'œuvre d'hypocrisie puisque chaque belligérant prétend déclarer la guerre à ses voisins pour avoir la paix! Ici on peut tirer le rideau et laisser la voie libre à son imagination.

Les guerres ont toujours été et seront toujours des sources de grandes misères pour la masse et des sources de fortunes écœurantes pour quelques chevaliers d'industrie, parvenus et individus peu intéressants, « hyènes des champs de bataille » qui font leurs petites affaires pendant que d'autres sont obligés de se sacrifier. Un exemple de ce qui s'est passé lors des guerres napoléoniennes et que nous avons tiré de l'un des innombrables mémoires de ce temps, illustrera ce que nous venons de dire.

C'était le 18 juin 1815, à Waterloo, où Napoléon pendant son règne « des Cent jours » était aux prises avec les Anglais et les Prussiens. Le 16 juin, à Ligny, l'Empereur avait battu les Prussiens que commandait Blücher, Le Maréchal de France Grouchy recut la mission de poursuivre les vaincus et d'anéantir les nestes de cette armée. Or, Grouchy manœuvra d'une telle façon que les Prussiens parvinrent à se dérober et à rentrer en lice deux jours plus tard, peu avant la fin de la bataille de Waterloo, où les Anglais allaient être battus et poussés à la mer. Blücher se joignit à ses alliés, les Anglais, et Napoléon ayant déjà engagé toutes ses réserves dans la mêlée sanglante, de vainqueur qu'il était, connu la défaite. On connait la suite. L'armée française se croyant trahie, fut mise en déroute et Napoléon, pour la seconde fois, perdit son trône pour aller finir ses jours en prisonnier à St-Hélène.

Or, que se passait-il pendant cette journée à l'arrière, c'est-à-dire à Bruxelles? Le banquier Rothschild de Paris s'était installé à Bruxelles et y avait organisé un service d'information au moyen duquel il était exactement et relativement rapidement orienté sur les diverses phases de la bataille qui se livrait à Waterloo. Vers les 5 heures du soir la défaite des Anglais paraissant alors devenir définitive les valeurs an-

glaises baissaient pendant que les valeurs françaises montaient. Rothschild, bien informé des mouvements des armées aux prises et prévoyant la défaite finale de l'armée française à la suite de l'intervention de Blücher fit l'achat d'une grande quantité de valeurs anglaises, qui étaient en baisse et vendit une autre grande quantité de valeurs françaises en hausse. Ces opérations spéculatives lui procurèrent naturellement un gain énorme. Ce fut, paraît-il, l'origine de l'immense fortune des banquiers Rothschild.

Cette version est admissible, car à cette époque une bataille gagnée ou perdue décidait de l'issue d'une campagne et mettait fin aux hostilités, tandis que maintenant une bataille ne constitue qu'un simple anneau d'une chaîne d'événements qui visent à l'épuisement et à la ruine totale de l'adversaire. Progrès à rebours!

La source de presque tous les maux mondiaux doit être cherchée dans la puissance de l'argent, qui est devenu la préoccupation de la majorité des humains. De ce vil argent nous avons fait un maître dont nous sommes devenus les esclaves.

Une grande, une noble tâche de l'heure présente est de remettre l'argent à sa place véritable. Il doit revenir un moyen d'échange indispensable, mais ne doit pas être considéré comme la seule solution du bonheur, car dans une petite hutte il y a autant de place pour le bonheur que dans le plus spacieux des palais.

Nous, les Raiffeisenistes, sommes tout particulièrement appelés et placés, dans le cadre de nos possibilités, à contribuer à ce changement de direction en nous inspirant des principes raiffeisenistes fondamentaux d'entr'aide, de solidarité et surtout l'oubli de soi-même.

Lorsque ces lignes paraîtront dans notre Messager Raiffeisen, si toutefois elles paraissent, la plupart des dirigeants de nos 700 Caisses locales seront occupés à vérifier leurs comptes et bilans de l'année écoulée. Lors de cette opération, il convient de ne pas prendre uniquement en considération le résultat matériel, le beau chiffre d'affaires, mais d'établir aussi le bilan moral de l'exercice. En d'autres termes, le bilan financier et le bilan moral doivent s'équilibrer. Ce ne serait pas remplir notre tâche consciencieusement et nous inspirer des principes de Raiffeisen que de voir uniquement les chiffres en négligeant les résultats moraux.

Nous ne sommes pas des brasseurs

d'affaires, mais des pionniers du bien commun. Nous sommes appelés et bien placés pour répandre l'esprit de l'économie dans notre rayon d'activité et soutenir, soulager les infortunés dignes d'appui, en leur octroyant non seulement des prêts, mais aussi des encouragements et des conseils.

Nous terminons en adressant à tous les membres de la famille Raiffeisen suisse nos vœux les plus sincères pour la nouvelle année.

M. P.

# Faisons la chasse aux comptes courants sans mouvement

A la fin de chaque exercice, les Comités se réunissent pour le contrôle des comptes annuels.

C'est l'occasion où l'on étudie de nouveau de façon approfondie tous les prêts accordés et les crédits ouverts en examinant la situation que présente chaque compte débiteur particulier ainsi que le mouvement qu'il a enregistré durant l'année.

C'est aussi le moment tout indiqué pour procéder à la revision approfondie de tous les dossiers de garanties de ces comptes afin de constater si les sûretés données existent encore et si elles ont conservé toute leur valeur.

Si la sauvegarde des intérêts de la Caisse exige ce contrôle annuel approfondi des comptes débiteurs et des garanties fournies, cette surveillance constante s'avère aussi particulièrement précieuse pour les Comités qui ont vraiment à cœur d'exercer de façon efficace leur rôle d'éducateur et de soutien des débiteurs tel que le concevaient les promoteurs du mouvement.

On se plaît à reconnaître que l'action bienfaisante qu'exercent les Caisses Raiffeisen se dégage surtout du fait que les dirigeants sont en contact étroit et permanent avec les débiteurs dont ils connaissent bien les besoins et qu'ils peuvent surveiller de façon discrète et constante. C'est fort juste, mais encore faut-il, pour donner à cet avantage toute sa valeur, que les organes dirigeants fassent alors bien usage de cette possibilité de contrôle permanent et surtout qu'ils n'hésitent pas à intervenir immédiatement auprès des débiteurs qui ne satisfont pas normalement à leurs engagements, qu'ils sentent se relacher ou s'engager même dans une voie pernicieuse. Lorsqu'on voit quelqu'un se fourvoyer n'est-ce pas accomplir une bonne action que de le ramener sur le droit

chemin, de lui tendre la main? Il faut laisser le moins possible le débiteur chargé livré entièrement à lui-même. Combien de situations presque désespérées ont déjà été sauvées auprès de nos Caisses parce que les comités ont su intervenir au moment opportun et ont, par leurs conseils, par leur sollicitude constante, redonné aux individus la confiance en soi, la volonté de lutter et de vaincre.

Après s'être assurés que les garanties sont suffisantes, les premières questions que les membres des comités se poseront lors de l'examen d'un compte débiteur ou d'un compte de crédit seront les suivantes :

- 1. Les intérêts et les amortissements ont-ils été complètement et ponctuellement payés ?
- Le compte de crédit ouvert a-t-il présenté un mouvement d'affaires normal?

La réponse qui sera donnée à ces deux questions suffit pour qualifier presque infailliblement un débiteur.

La surveillance des prêts à terme est en général simplifiée par le fait que les échéances et les amortissements sont nettement déterminés d'avance. Tou! comme les intérêts les amortissements minima qui ne sont pas versés à l'échéance doivent être réclamés jusqu'à paiement intégral, encaissés par voie de poursuite au besoin. Cette procédure stricte est indispensable à l'heure présente si la Caisse Raiffeisen veut maintenir une bonne discipline de paiement et exercer le rôle éducateur qui lui incombe: stimuler l'économie et le remboursement des dettes, provoquer à tout prix l'amélioration de la situation de ses débiteurs.

Quant aux comptes de crédit exploitable en compte courant, ils demandent généralement une attention toute spéciale lors de la revue annuelle, car c'est surtout dans cette catégorie qu'ordinairement se cachent sournoisement les mauvais éléments.

Cette année encore les Comités devront sans doute relever certains comptes courants débiteurs qui n'accusent pas d'opérations durant tout l'exercice. Une semblable situation de compte n'est pas normale. Elle nécessite une intervention immédiate.

Un sociétaire qui se fait ouvrir un crédit en compte courant doit faire intervenir sur ce compte toutes ses transactions financières ordinaires. De ce fait le compte sera en quelque sorte le miroir des affaires et le baromètre de la

bonne marche de l'entreprise de l'intéressé.

Or que devons-nous constater souvent? Un socétaire se fait ouvrir un compte de crédit, l'épuise rapidement et le laisse ensuite dans une stagnation complète, se contentant peut-être de payer juste le montant des intérêts lors des clôtures ou très souvent même laissant simplement ces intérêts s'accumuler ce qui ne tarde pas à entraîner des dépassements de crédit et des situations irrégulières.

Le compte courant est une chose admirable s'il est bien utilisé par le titulaire et si les organes de la Caisse visent à ce qu'il conserve toujours son véritable caractère. Aussi les Comités ne doivent-ils consentir l'ouverture d'un compte courant débiteur à bon escient. si le requérant est capable de se servir d'un tel compte. Admirable chose pour celui qui en conçoit bien le rôle. le compte courant débiteur est dangereux pour celui qui est nonchalant ou négligeant. A ces débiteurs ce n'est pas le compte de crédit qui convient mais des avances bien déterminées, sous forme de cédule ou de prêt à terme fixe, avec amortissements déterminés d'avance et avec échéances régulières, semestrielles, trimestrielles ou même mensuelles.

Autre chose encore: un crédit en compte courant ne doit, en principe, être accordé que lorsque des sûretés sont données sous forme de garanties réelles inantissement de titres ou d'hypothèque premier rang). A-t-on par contre à faire à des garanties de second rang, cautionnement ou engagement de bétail, l'avance sera toujours effectuée sous forme de prêt à terme amortissable. On donnera alors au client qui le désire l'occasion d'utiliser un compte courant créancier pour traiter ses opérations courantes. Rationnellement, on n'ouvrira également un compte courant débiteur que pour un chiffre restreint, toujours proportionné aux besoins courants du sociétaire, la dette principale étant consolidée dans la catégorie des débiteurs

Si, après avoir fait confiance à un débiteur, les Comités constatent au bout d'un certain temps que l'exploitation du compte est défectueuse, il est de leur devoir d'intervenir immédiatement. Il faut éviter à tout prix cette stagnation des comptes qui est dangereuse pour les débiteurs et pour la Caisse, et qui jette toujours une mauvaise note sur l'administration. Le compte courant sans mouvement est comme une mare d'eau stagnante; si cette dernière séjourne temporairement dans un champ, elle peut continuer encore à la fertiliser mais à la longue elle ne tardera pas à pourrir tout le terrain autour d'elle et à transformer la prairie la plus fertille en un sinistre marécage.

C'est pourquoi il importe que les Comités attribuent une attention particulière à la situation des comptes courants lors de leur contrôle annuel. Lorsqu'un compte ne présente aucun mouvement, il est nécessaine alors d'exiger le versement immédiat d'une somme capable de couvrir les intérêts capitalisés et de constituer en plus un amortissement approprié du capital. Et si, après deux ans consécutifs, le compte persiste à rester immobile, on devra alors le reporter définitivement dans la catégorie des prêts à terme fixe en exigeant des amortissements réguliers.

Nombre de Caisses abusent quelque peu du compte courant débiteur, et devraient faire un emploi plus étendu de la cédule amortissable. Par le prêt à terme fixe on tient mieux le débiteur et on peut plus aisément travailler à l'amélioration de sa situation.

On rencontre aussi parfois, auprès de certaines Caisses, un sociétaire avec deux ou même plusieurs comptes courants. Cette situation est également inadmissible et contraire à une gestion bien comprise.

# Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Le marché de l'argent n'a pas présenté de grosses fluctuations l'an dernier. Il a été constamment sous le signe de l'abondance monétaire. Les avoirs en compte de virrement à la Banque nationale se sont mus presque constamment entre 1200 et 1500 millions. Le taux officiel d'escompte lest resté inchangé à 1 ½ %. Les émissions publiques d'emprunts se sont faites avec succès entre 3 et 3 ½ %, taux répondant au rendement courant des fonds publics sur la base de la cote en bourse. Les taux bancaires n'ont pas présenté de fluctuations notables. Après avoir payé longtemps 3 1/4 % pour leurs obligations de caisse les banques cantonales l'ont ramené à 3 % vers la fin de l'année. Le taux moyen de l'épargne est descendu à près de 2 ½ %. Les taux débiteurs n'ont en général pas été modifiés. Seuls les établissements qui avaient à l'époque élevé le taux hypothécaire premier rang à 4% reviennent aujourd'hui au type 3 % % qui se géneralise de nouveau de plus en plus. Il est certain que le marché de l'argent sera mis fortement à contribution au cours de la nouvelle année pour des émissions d'emprunts publics. On peut présumer toutefois qu'elles ne parviendront pas à modifier la physionomie du marché qui restera certainement liquide tant que dureront les hostilités, avec des taux bas tels qu'on les connaît actuellement.

Dans ces conditions, la politique de taux pour les Caisses Raiffeisen est aisée à déterminer.

Pour les taux créanciers, elles s'en tiendront simplement aux conditions usuelles actuelles soit :

Obligations: 3 % à 3 ans de terme,

3 1/4 % à 5 ans de terme,

Caisse d'épargne : 2 ½ %-2 ¾ %, Compte courant : 1 ½ %-1 ¾ %.

Vu les charges fiscales et sociales toujours plus considérables imposées aux établissements de crédit et les conditions de faveur accordées aux crédits pour améliorations foncières les taux débiteurs resteront sans doute inchangés. Ils sont du reste excessivement favorables, spécialement en ce qui concerne le taux hypothécaire. Sur la base des taux créanciers énoncés ci-dessus les Caisses Raffeisen pourront normalement appliquer 3 3/4 % aux prêts hypothécaires 1er rang, 4-4 1/4 % aux prêts hypothécaires second rang et 41/4-41/2 % aux prêts sur cautions. L'alimentation rationnelle des réserves ne devra pas être négligée. Un bénéfice de 1/3-1/2 % du bilan doit être considéré toujours comme indispensable. Certaines vieilles Caisses bien fondées possédant largement les fonds propres exigés par la loi sur les banques seront également en mesure de faire bénéficier leurs débiteurs de conditions encore plus avantageuses que celles énoncées ci-dessus; elles en feront bénéficier alors avant tout leurs débiteurs chargés, c'est-à-dire les titulaires d'emprunts second rang et avec cautions.

Nous rappelons également ici que les taux doivent être fixés dans une séance commune des deux Conseils. Mention précise des taux fixés doit être faite au procès-verbal.

# Choses et autres

Pour la modernisation des méthodes de paiement dans l'agriculture.

Dans le dernier numéro du « Paysan suisse », le Dr Laur engage les agriculteurs à user généralement des nouvelles méthodes de paiement, à ne pas garder inutilement de l'argent chez soi, mais de le placer à intérêt en compte courant. Il ajoute textuellement: «Le mieux est de se faire ouvrir un compte courant auprès d'une Caisse locale de crédit mutuel, et, là ou n'existe pas d'établissement de ce genre, on devrait fonder une Caisse Raiffeisen ». Sage conseil!

Le mouvement coopératif est indispensable à l'agriculture.

Dans le numéro de décembre de l'organe officiel des coopératives rurales allemandes, le président de l'Union des coopératives agricoles du Reich (qui compte 48,000 sections) proclame que la paysannerie et la coopération constituent deux entités inséparables, et que la politique agraire national-socialiste est inconcevable sans une organisation coopérative agricole saine et bien fondée.

Cette déclaration est d'autant plus caractéristique que le ministre de l'agriculture, Darré, avait laissé entendre lors du congrès raiffeiseniste international de Koblenz, en 1938, que les coopératives n'avaient plus leur raison d'être depuis l'avènement du national-socialisme. Il avait toutefois ajouté que les Caisses Raiffeisen constituaient le groupe de coopératives susceptible de se maintenir le plus longtemps.

Nous avons relaté ici, il y a une année, la dissolution des coopératives de consommation en Allemagne.

Les Caisses Raiffeisen en Allemagne.

Au 30 juin 1941, le total des dépôts confiés aux 20,000 Caisses Raiffeisen du Reich atteignait 6,1 milliards de marks, répartis sur 8 millions de comptes (le mark officiel vaut Fr. 1.75). Les dépôts d'épargne figurent au premier rang par 1.9 milliards, les comptes à terme par 0,1 milliard et le compte courant par 1,1 milliard de marks.

#### Nouvelles des Caisses affiliées

Les Caisses Raiffeisen suisses forment une famille. L'activité, les joies et les peines de chaque membre intéressent la famille toute entière. C'est pourquoi nous prions les Caisses de bien vouloir nous communiquer les faits marquants de leur activité: assemblées générales, conférences, manifestations et événements divers, dont nous donnerons volontiers un compte rendu sous cette rubrique.

Ce « Coin de la sympathie » contribuera à resserrer les liens qui unissent les Caisses affiliées et servira utilement la cause Raiffeiseniste.

Réd.

BOECOURT (Jura bernois).

Avec l'année qui s'achève, notre Caisse a clôturé son 19me exercice. L'assemblée générale statutaire annuelle pour l'approbation de comptes et bilan a eu lieu le dimanche 11 janvier. Il est de tradiition, chez nous, de les dresser avec célérité et de les présenter dans un temps record aux organes dirigeants puis aux sociétaires. L'assemblée fut excellente par son esprit et par l'intérêt qu'y prennent tous les auditeurs. 70 membres y portaient présence sur 76, et il n'y eut qu'une seule absence non-excusée.

La lecture du procès-verbal rédigé d'une façon très soignée par le secrétaire, *M. Louis Schaffner*, donna un reflet complet de l'assemblée de l'an dernier.

M. Jules Rossé, l'actif président du Comité de direction, présenta un rapport très fouillé et des plus intéressants sur l'activité de la Caisse. Il sut dégager et mettre en évidence toutes les conclusions logiques qui convenaient,

Dans son exposé, il donna connaissance du rapport de révision des comptes et des organes supérieurs de St-Gall qui marquaient leur satisfaction pour la bonne tenue des livres et des opérations comptables, pour le progrès et le développement normal des affaires au sein de l'association Raiffeisen de Boécourt. Il souligna que la solidarité villageoise de notre petite localité s'est manifestée efficacement par les dépôts des favorisés, ce qui nous permit d'accorder des prêts aux travailleurs, et pour l'effort des débiteurs à remplir ponctuellement leurs obligations. Il termina en adressant un vibrant appel à la continuation de la collaboration étroite des sociétaires et de la population tout entière.

Il appartenait au caissier de mettre en relief les chiffres principaux des comptes: Le mouvement général a été de Fr. 280,368.— en augmentation de Fr. 59,000.— sur celui de l'année dernière. Le chiffre du billan est de Fr. 168,445.—, en augmentation de Fr. 6000.—. Le bénéfice normal de Fr. 672.— a été versé aux réserves qui atteignent Fr. 5813.—.

Le compte-créancier accuse un chiffre de Fr. 137,898.—, comprenant les parts sociales, les dépôts d'épargne et les obligations Nous avons en plus Fr. 16,800.— de dépôts en comptes courants. Malgré la guerre, il n'y eut aucun prélèvement injustifié et le compte des dépôts marque une sensible augmentation.

Au compte-débiteur, nous avons accordé des prêts pour Fr. 16,700.— et placé Fr. 15,000.— à terme à l'Union suisse, La somtotale prêtée aux sociétaires est de Fr. 145,612.— à laquelle il faut ajouter Fr. 17,648.— d'avances en comptes courants à vue.

La sage administration de la Caisse nous permit d'appliquer des taux favorables tant aux créanciers qu'aux débiteurs. Les déposants ont reçu le 2 ¾ % pour leurs dépôts d'épargne et le 3 ¼ % ou le 3 ½ % pour leurs obligations, Nous avons exigé des débiteurs le 3 ¾ % pour les prêts hypothécaires 1er rang, le 4 ¼ % pour les rangs postérieurs et le 4 ½ % pour les autres prêts à terme. Tous ces chiffres s'entendent sans aucune commission ni frais supplémentaires.

Le caissier, M. Géo Froidevaux, inst., donna un aperçu des impôts anciens et nouveaux à la charge des clients et de la Caisse et en montra les effets sur chacun des comptes. Puis il brossa un tableau de la situation actuelle de l'agriculture, conviant les membres à en profiter pour pousser activement au désendettement par de gros amortissements. Si les vaches grasses ont succédé aux vaches maigres, ne faut-il pas prévoir un retour des vaches maigres? A ce moment, il sera trop tand de geindre et les exploitations qui n'auront pas été désendettées, seront mises en péril: « L'amortissement des dettes est la meilleure épargne. »

Cétait au tour du zélé président du Comité de surveillance, M. Joseph Wiser, de souligner les néels services que rend notre Caisse à ceux qui veulent bien l'utiliser. Par des contrôles approfondis, il a pu se rendre compte que notre Caisse est forte, financièrement et moralement et son rapport conclut à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé, Il exprima des remerciements chaleureux aux organes dirigeants pour leur travail consciencieux.

Après la traditionnelle distribution de l'écu, représentant l'intérêt net de la part sociale, chacun se retira, heureux et fier de l'œuvre de solidarité qui s'opère à l'ombre de notre groupement rural. Chacun a pu mesurer avec une satisfaction non dissimulée, sa vitalité et son rayonnement bienfaisant. Puisse-t-il, au seuil de cette 20me année d'existence, connaître un avenir toujours plus florissant. Geo.

# CORRESPONDANCE

AH, H,

Comité de direction et Conseil de surveillance.

Non, il n'est pas normal que les Conseils de direction et de surveillance tiennent toutes leurs séances en commun. Le Conseil de surveillance doit en particulier exercer une activité de contrôle indépendante. Le « Guide » à l'usage des comités, dont un exemplaire a été remis à chaque membre, indique les tâches spéciales qui incombent au Conseil de surveillance siégeant seul. En effet, conformément aux statuts et au sens de la loi sur les bamques et au Code des obligations, le Comité de direction est l'organe d'administration et assume comme tel une responsabilité au premier degré. Le Conseil de surveillance est par contre l'organe officiel de contrôle, et assume de ce chef une responsabilité au second degré.

Le procès-verbal des séances sera transcrit dans le registre des protocoles du Comité de direction et signé par tous les membres des deux Conseils assistant à la réunion. Par contre le Conseil de surveillance doit tenir un procès-verbal de l'activité indépendante ou'il dépoloye et bien préciser toujours l'étendue des contrôles qu'il effectue.

# A A, S.

A propos du salaire des caissiers.

Nous partageons entièrement votre point de vue. Les dispositions légales récentes et en particulier l'introduction de l'impôt à la source augmentant sensiblement le travail du caissier il n'est qu'équitable qu'il en soit tenu compte lors de la fixation de son salaire. Cela est particulièrement indiqué là où le bénéfice le permet sans compromettre l'alimentation rationnelle des réserves.

A divers.

Impôt pour la défense nationale.

Plusieurs administrations cantonales des contributions adressent actuellement aux Caisses Raiffeisen un questionnaire au sujet des indemnités et tantièmes payés aux membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance. Lors de la réponse les Caisses ne manqueront pas de se référer à l'art. 12 des statuts stipulant l'administration gratuite des organes dirigeants.

# Extrait des délibérations

des séances du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance de l'Union des 19 et 20 janvier 1942.

M. le président Dr Eugster ouvre la séance en faisant l'éloge funèbre de M. Emile Thüring, ancien caissier à Ettingen, décédé le 16 janvier à l'âge de 79 ans. M. Thüring a été l'un des premiers collaborateurs du curé Traber, le promoteur du mouvement Raiffeisen suisse; il a fait partie du Conseil de surveillance de l'Union de 1906 à 1931. Le défunt s'est acquis des mérites particuliers comme pionnier de la cause Raiffeisen en Bâle-Campagne.

 Les conditions d'adhésion ayant toutes été dûment remplies, les Caisses suivantes, récemment constituées, sont admises définitivement dans l'Union : Waltenschwil (Argovie),

Undervelier, Heimberg et Niederried (Berne),

Aire-la-Ville, Onex et Russin (Genève).

Buttes et St-Sulpice (Neuchâtel), Erstfeld et Göschenen (Uri).

Ces 11 nouvelles fondations portent à 704 le nombre actuel des Caisses affiliées. L'Union a enregistré en 1941 un nombre record de 32 nouvelles fondations.

- L'approbation définitive est donnée à 28 crédits spéciaux à des Caisses affiliées, portant sur un montant global de Fr. 1,626,394.—. Ces crédits sont destinés en bonne partie à financer des améliorations foncières.
- La Direction de la Caisse centrale soumet aux Conseils les comptes annuels de 1941 et présente un rapport de gestion circonstanciel.

Le bilan au 31 décembre 1941 accuse une augmentation record de 21,8

millions et s'élève ainsi à 107,5 millions de francs. Le chiffre d'affaires, donné en forme double a dépassé pour la première fois le milliard de francs. L'excédent de l'exercice est de Fr. 334,998 (296,255 l'an dernier). Il est prévu d'utiliser Fr. 175,000 pour le paiement de l'intérêt habituel de 5 % aux parts sociales et de verser Fr. 150,000 aux réserves statutaires qui atteindront ainsi Fr. 1,5 million.

4. La Direction de l'Office fiduciaire et de revision présente à son tour un rapport étendu sur les revisions et l'activité de ses Sercices spéciaux

L'année écoulée a apporté des progrès sur toute la ligne et un nouveau important développement du mouvement tant en largeur qu'en profondeur. Malgré la mobilisation prolongée d'une grande partie du personnel spécialisé il a été néanmoins possible de remplir presque intégralement le programme annuel de revision. Le résultat général des revisions est bon et, dans l'ensemble, la situation des Caisses est saine. Une amélioration importante a été constatée en particulier dans le service des intérêts et de l'amortissement des dettes.

- 5 Le Congrès de l'Union de 1942 aura lieu le 27 avril prochain, à Bâle, pendant la Foire suisse d'Echantillons.
- 6. Les Conseils entendent un rapport sur l'activité de la Caisse de compensation en 1941. La Centrale de ces Caisses à Berne subordonnant l'octroi du subside pour frais d'administration à la prise en charge par les membres d'une partie de ces frais il est décidé que les Caisses Raiffeisen affiliées contribueront aussi dorénavant au coût de l'administration, comme c'est du reste d'usage depuis longtemps dans les autres institutions analogues.
- 7 Ensuite principalement de la majoration des frais d'impression et d'expédition, le compte des deux bulletins de l'Union a bouclé en 1941 par un déficit. Pour parer à cette situation et considérant d'autre part que le prix de l'abonnement qui est resté le même depuis 1923 (alors que le Messager ne comportait que 4 pages au lieu de 8 au minimum actuellement) justifiait depuis longtemps une augmentation, le prix de l'abonnement de l'organe de l'Union est porté de Fr. 1.50 à Fr. 2.—, pour les exemplaires obligatoires et de Fr.

1.30 à Fr. 1.50 pour les exemplaires facultatifs en sus.

8. Bien que l'afflux toujours considérable de capitaux à la Caisse centrale rende toujours plus difficille pour cette dernière leur utilisation lucrative dans le cadre statutaire les taux appliqués aux Caisses durant le quatrième trimestre de 1941 sont néanmoins maintenus jusqu'à nouvel avis.

# Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons encore une fois à MM. les caissiers que les comptes et le bilan de l'exercice écoulé doivent être adressés à l'Union pour le

1er mars au plus tard.

A cette occasion, l'Union examine si

les comptes sont techniquement bien dressés, s'ils ne présentent pas d'anomalies comptables et prend toutes les données utiles pour les publications officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5 jours, toujours dans l'ordre dans lequel ils sont entrés. Afin d'éviter des « embouteillages » — on tiendra compte que l'Union doit manipuler plus de 700 comptes en un mois et demi — nous prions instamment les caissiers d'éviter d'adresser leurs comptes 2 ou 3 jours seulement avant leur assemblée générale en réclamant le renvoi par retour du courrier!

Les Caisses qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1er mars sont instamment priées d'en informer à temps le Bureau de l'Union,

\* \* \*

Durant la première quinzaine de janvier les comptes annuels ont commencé à affluer en masse à l'Union. A fin janvier 200 Caisses environ nous les avaient déjà fait parvenir, contrôlés et approuvés par les Comités et prêts à être présentés à l'assemblée générale. Presque toutes les Caisses ont enregistré des progrès importants qui permettent d'augurer un brillant résultat général!

#### Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

# Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

(Système Raiffeisen) St-Gall

ACTIF Bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1941					PASSIF
Caisse: a) Espèces	1.997.498,55	Fr. ct.	Engagements en banque à v	vue	Fr. ct. 531.033,26
b) Virements B. N. S. 6,310.106,48			Avoirs des Caisses affiliées		
c) Chèques postaux	388.664,—	8.696.269,03	a) à vue	40.041.021,60	
Coupons		11.385,10	b) à terme	43.916.700, —	83.957.721,60
Banques:					0 407 007 00
a) Avoirs à vue	1.55 <b>3</b> .752,23		Autres créanciers à vue		3.487. <b>9</b> 27.92
b) Autres avoirs	1.630.000,—	3.183.752,23	Caisse d'épargne		4.070.837,10
Portefeuille des effets		5.137.148.39	Comptes de dépôts		2.878.663,50
Comptes courants débiteurs :			Obligations		5.700.200,—
a/ Caisses affiliées		<b>3</b> .996.14 <b>3</b> ,40	Emprunts auprès de la Centrale		
b/ Autres comptes courants			2.376.586,16 d'émission de lettres de gage		500.000,—
débiteurs gagés		2.376.586,16			
(dont garantis p. hyp. Fr. 474.219,50)			Chèques et dispositions à c	ourt terme	200.744,80
Avances et prêts à terme gagés		1.822.122,20	Autres postes du passif:		
(dont gar. p. hyp. Fr. 471.316,35)			a) coupons d'obligations	34.958,75	
Avances en comptes courants et			b/ Int. parts d'affaires	175.000,—	
prêts aux communes		8.115.896,65	c) Profits et pertes	9.998,79	
Placements hypothécaires		<b>30.448.872</b> ,46	d) intérêts courus	6.425 50	226.383,04
Fonds publics et titres		43.127.538,20		×	,
Immeuble (Bâtiment de l'Union, estimation fiscale fr. 368.400.—)		180.000,—	Fonds propres:  a) Parts sociales versées 4.500.000.—*		
Autres postes de l'actif a) mobilier b) intérêts courus		1,—		1.500.000.	6.000.000.—
		457.796,40	1.00.000		
		107 553.511,22			107.553.511,22

\*) avec Fr. 198.000,— capital social encore exigible et Fr. 4.698.000,— garantie supplémentaire selon l'art. 9 des statuts et en tenant compte des réserves le capital total de garantie s'élève à Fr. 10.896.000,—.

Propositions concernant la

#### Répartition du bénéfice disponible

Intérêt aux parts sociales (5  $^{\circ}/_{\circ}$  de Fr. 3.500.000,—\*) Versement au fond de réserves Report à compte nouveau

Fr. 175.000,— » 150.**0**00,—

» 9.998,79

Fr. 334.998,79

<sup>\*)</sup>Les autres Fr. 1,000,000,—de parts sociales qui figurent au bilan n'ont été libérés que le 31 décembre 1941 et ne touchent par conséquent pas d'intérêt pour cet exercice.